

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés

édition
2008

Rapport établi conformément à la Loi n°95-101 du 2 février 1995, dite Loi Barnier, et au décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000 et rédigé par le Service Environnement et Gestion des Déchets Urbains de la Communauté d'Agglomération



L'élimination
des déchets
ménagers
et assimilés

Conseil Communautaire du 8 octobre 2009
rapport à la disposition du public au siège de la

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PLAINE CENTRALE DU VAL DE MARNE
14, rue Le Corbusier - EUROPARC - 94046 CRETEIL Cedex
Tél : 01-41-94-30-00 - Fax : 01-41-94-30-55
www.agglo-plainecentrale94.fr

**PLAINE CENTRALE
DU VAL-DE-MARNE**
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION





Le mot du Président

Avec la refonte globale de son système depuis 4 ans, la Plaine centrale renforce son action en matière de développement durable. Le dispositif optimisé a déjà permis des gains environnementaux et économiques qui contribuent au maintien d'un service de qualité. Plaine centrale et chacun de ses habitants doivent faire face à deux enjeux principaux pour la gestion des déchets : la maîtrise des coûts de collecte et la prise en compte d'une réglementation toujours plus rigoureuse pour garantir une meilleure protection de l'Environnement.

C'est pourquoi, chaque habitant contribue déjà à contenir les coûts en triant ses déchets ou en achetant mieux pour jeter moins. Plaine centrale promeut et met en œuvre une politique de gestion des déchets toujours plus innovante, plus écologique et plus économique.

Engagé le 21 mai 2007, le Grenelle de l'Environnement a permis de dégager des propositions et des décisions concernant la gestion des déchets. L'ensemble des décisions prises part d'un principe simple : « Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas et ce à double titre : il constitue une perte nette de matière et une pollution potentielle ». Ainsi, toute la gestion des déchets repose sur une condition indispensable : la production. En diminuant cette production de déchets grâce à des actions de prévention, la gestion en aval sera moins coûteuse. C'est ce à quoi s'engagent chaque jour les actions de Plaine centrale.



L'élimination des déchets

Ce rapport est établi conformément au décret n° 2000-404 en application de la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement. Il est dressé pour l'ensemble des communes de la communauté pour lesquelles l'Agglomération exerce sa compétence et est présenté au Conseil Communautaire « dans les 6 mois qui suivent l'exercice concerné ».

Il est ensuite mis à la disposition du public et transmis aux communes membres concernées pour présentation à leur Conseil Municipal.



EDITORIAL.....	2
SOMMAIRE.....	4
1 – Présentation de la collectivité en charge de l’élimination des déchets ménagers.....	5
1.1 Le territoire en repères.....	5
1.2 Les moyens humains (hors agents de collecte).....	6
2 – Organisation générale du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers.....	7
2.1 Caractéristiques des opérations de pré collecte et de collecte.....	7
2.1.1 Les contenants de collecte.....	7
2.1.2 Les dispositions de collecte au porte à porte.....	8
2.2 Tonnages des flux collectés sur le territoire.....	8
2.3 Caractéristique du réseau de déchèteries.....	9
2.3.1 Les modalités de gestion des déchèteries.....	9
2.3.2 Les tonnages déposés en déchèterie.....	11
2.4 Diversifier les modes de traitement.....	11
2.4.1 Les modalités de valorisation matière ou recyclage des déchets collectés au porte à porte.....	11
2.4.2 Les performances de tri.....	12
2.4.3 La valorisation énergétique.....	13
2.4.4 Le centre d’enfouissement technique de classe 2.....	14
2.5 Evolution des tonnages de déchets collectés.....	14
2.6 Evolution des types de traitement des déchets.....	15
3 – Les coûts du service public.....	16
3.1 Les dépenses du service.....	16
3.2 Les recettes.....	16
3.3 Le montant des principales prestations confiées à des entreprises sous contrat.....	17
4 – Les faits marquants.....	18
5 – A l’avenir.....	19
6 – En bref	20
7 – Glossaire des termes techniques et abréviations.....	22
8 – Annexes.....	22



1 Présentation de la collectivité en charge de l'élimination des déchets ménagers

1.1 Le territoire en repères

La Communauté d'agglomération de la Plaine centrale du Val-de-Marne, créée le 1^{er} janvier 2001, regroupe les communes d'Alfortville, de Créteil et de Limeil-Brévannes.

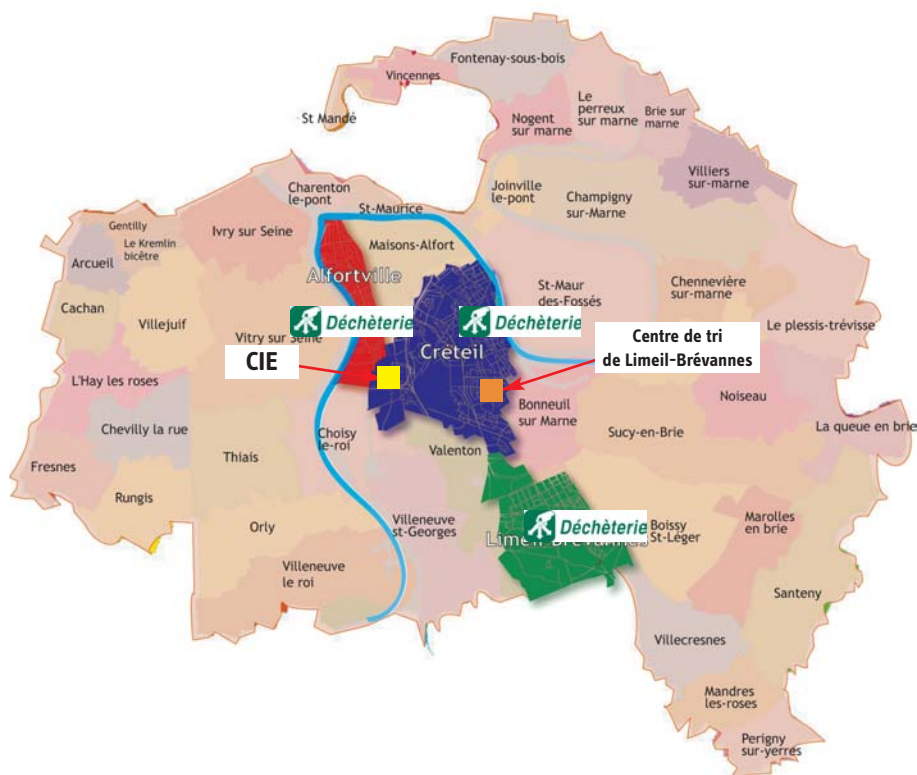
Tableau de présentation de la Plaine centrale du Val-de-Marne (source Insee 1999 sans double compte)

Nom des communes	Population Insee 1999	Population Insee 2006 (à titre informatif)	Superficie (en km ²)	Part / population totale	% habitat vertical
Alfortville	36 232 hab	42 994 hab	3,67	27%	67%
Créteil	82 154 hab	89 691 hab	11,43	60%	82%
Limeil-Brévannes	17 529 hab	19 105 hab	6,93	13%	46%
TOTAL	135 915 hab	151 790 hab	22,03	100%	74%

habitat vertical = collectif de plus de 10 logements

Nota : l'ensemble des chiffres du rapport est calculé sur la base INSEE 1999

Le territoire et les équipements concernés par la gestion des déchets



* Créteil Incinération Energie

1.2 Les moyens humains (hors agents de collecte)

→ L'organisation du service Environnement au cours de l'année 2008 est la suivante :

1 Responsable du service Environnement et déchets urbains
Assure la gestion financière, technique et administrative du service

1 ingénieur
Assure la gestion du SMITDUVM et le traitement des déchets, assiste le responsable du service pour la gestion du service

1 technicien
Assiste le responsable du service pour la partie collecte et la gestion des déchèteries

1 secrétaire
Assure la gestion du courrier, le secrétariat et les appels du n°vert

Pôle collecte
1 coordinateur et 5 messagers du tri assurant :

- les opérations de suivi et contrôle du service (collectes et dotation en bacs)
- communication et promotion du tri: gardiens d'immeubles, habitants,...
- redynamisation des conditions du tri

Pôle déchèterie
1 agent de maîtrise et 8 gardiens de déchèterie assurant :

- l'entretien et le fonctionnement du site
- l'accueil et l'information des usagers
- le contrôle des accès et du tri dans les bennes



2 Organisation générale du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers

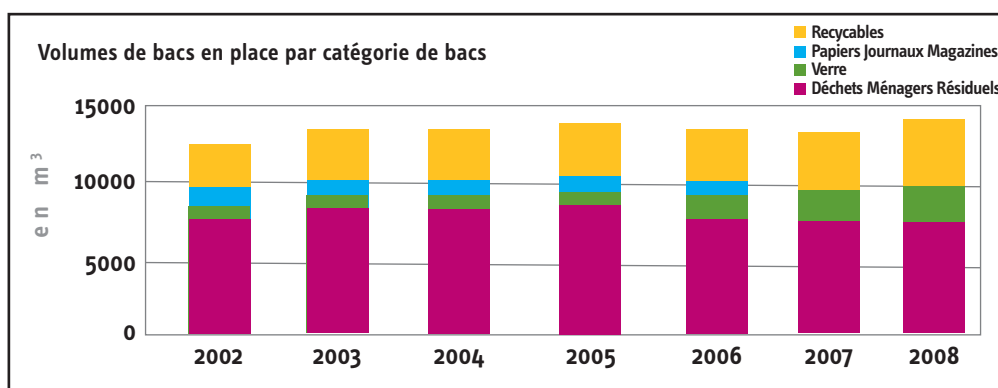
Au titre des compétences optionnelles, la Communauté d'agglomération gère la collecte et le traitement des déchets des ménages et assimilés sur son territoire. La Communauté d'agglomération adhère au SMITDUVM (Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Urbains du Val-de-Marne) pour le traitement par incinération de ses déchets résiduels.

2.1 Caractéristiques des opérations de pré collecte et de collecte

2.1.1 Les contenants de collecte

Pour faciliter le geste de tri mais aussi garantir la sécurité des agents collectant les déchets, Plaine centrale fournit gratuitement les contenants jaunes (emballages et journaux magazines), verts (verre) et grenats (déchets résiduels) nécessaires pour la collecte en porte à porte des usagers. Le parc de bacs est détenu par la société TEMACO assurant une prestation de location-maintenance.

Le calcul de la dotation est établi sur la base d'un volume théorique de production de déchets et sur le nombre de personnes présentes au foyer. Les volumes en place sont répartis comme suit :



L'augmentation de 3,8 % du volume de bacs entre 2007 et 2008 s'explique par la livraison d'importants programmes immobiliers sur tout le territoire communautaire.

Seule la collecte des déchets végétaux est organisée en sacs. C'est pourquoi, chaque année une dotation en sacs plastique (et papiers uniquement pour quelques maisons sur Alfortville qui possèdent un jardin ne donnant pas directement sur la voie publique) est distribuée en porte à porte. 10 sacs de 80 litres sont remis gratuitement au particulier disposant d'un jardin en façade pour permettre l'évacuation des déchets végétaux. Les sacs en plastique, une fois vidés, sont remis dans le jardin des particuliers. Grâce à leur résistance, ils peuvent être réutilisés plusieurs fois dans l'année.

2.1.2 Les dispositions de collecte au porte à porte

Caractéristiques des opérations de collecte assurées en porte à porte

Flux collectés	Mode d'exploitation	Fréquence de collecte	Contenant	% population desservie
Déchets ménagers résiduels	Prestataire SITA	C1 à C3	Bacs à couvercle grenat	100%
Verre	Prestataire SITA	C0,5	Bacs verts	100%
Autres emballages hors verre + journaux-magazines	Prestataire SITA	C1 à C2	Bacs à couvercle jaune	100%
Déchets des zones d'activités	Prestataire SITA	C2 à C3	Bacs à couvercle grenat, jaune et bleu	zones d'activités
Déchets de jardin	Prestataire SITA	C1 du 15 mars au 15 déc.	En sacs	51% (habitat pavillonnaire)
Encombrants	Prestataire SITA	1 fois par mois	En tas sur la voie publique	100%

En fonction des types de flux, le service est assuré de 5h30 à 22h. Avec 19 véhicules de ramassage, la société SITA a parcouru 276 707 kilomètres en 2008 contre 219 007 en 2007. L'écart s'explique par la mise en œuvre du service de la mini-benne sur certaines voies étroites et le déploiement de moyens supplémentaires pour la collecte des encombrants.

Les usagers dits non ménages (établissements publics, artisans, entreprises commerciales ou de service, centres commerciaux) implantés dans une zone d'activité ou en centre ville font l'objet d'une collecte spécifique à condition de respecter les quantités et les caractéristiques établies par le règlement de collecte.

2.2 Tonnages des flux collectés sur le territoire

En 2008, le poids total des déchets pris en charge par la Plaine centrale s'élève à 76 977 tonnes répartis comme suit :

- 56 280 tonnes de déchets collectées en porte à porte par SITA ;
- 202 tonnes de tas sauvages collectées par SITA ;
- 11 746 tonnes déposées en déchèteries ;
- 8 749 tonnes produites par les services municipaux et communautaires en charge du nettoyage et de l'entretien des voiries.

Tableau récapitulatif des tonnages pris en charge par Plaine centrale en 2008 et évolution de la production par rapport à 2007 (en %)

	2007	2008	Evolution 2007 / 2008	Kg / hab	Données Ile-de-France (ORDIF**) 2006	Données France 2006
Total collecte en porte à porte	56 891 t	56 280 t	-1,1%	414Kg/hab	437Kg/hab	416Kg/hab
dont déchets ménagers résiduels	42 780 t	41 788 t	-2,3%	307Kg/hab	337Kg/hab	327Kg/hab
dont déchets ménagers recyclables	8 768 t	9 086 t	3,6%	67Kg/hab	54Kg/hab	69Kg/hab
dont déchets végétaux	2 066 t	2 022 t	-2,1%	15Kg/hab	17Kg/hab	16Kg/hab
dont encombrants	3 277 t	3 383 t	3,3%	25Kg/hab	28Kg/hab	14Kg/hab
Tas sauvages (SITA)	122 t	202 t	66,0%	1Kg/hab		
Total déchets déposés en déchèteries	10 081 t	11 746 t	16,5%	86Kg/hab	52Kg/hab	151Kg/hab
Total déchets des services *	8 241 t	8 749 t	6,2%	64Kg/hab		
dont déchets des services minicipaux	4 029 t	4 400 t	9,2%	32Kg/hab		
dont déchets de la propreté Urbaine	4 212 t	4 348 t	3,2%	32Kg/hab		
TOTAL	75 334 t	76 977 t	2,2%	566Kg/hab		

* Déchets déposés sur les centres de traitement par les services communaux et la propreté urbaine (corbeilles à papier, dépôts sauvages)

** Observatoire Régional des Déchets d'Ile-de-France

La production globale des déchets a augmenté de 2,2 % en 2008 par rapport à l'exercice précédent (75 333 t en 2007).

Cette évolution est principalement imputable aux dépôts en déchèterie qui ont progressés de 16,5 %. Ainsi, 86 kilos par habitant de déchets de diverses natures sont déposés en déchèterie en 2008. Cette valeur est supérieure à la moyenne francilienne mais reste nettement inférieure à la moyenne française fixée à plus de 150 kilos. En parallèle, les tonnages d'encombrants collectés en porte-à-porte continuent à progresser.

La production de déchets collectés en porte à porte reste relativement stable (-1,1 % tous flux confondus). La production de déchets résiduels sur le territoire de Plaine centrale est satisfaisante au regard des ratios Ile-de-France. Le flux de la collecte sélective (emballages/verre/journaux-magazines), est quant à lui en progression de 3,6 % traduisant l'implication croissante de la population. Cette augmentation doit cependant être relativisée en raison d'une faible dégradation de la qualité du tri puisque le taux de refus en sortie centre de tri (hors verre) augmente d'1 point entre 2007 et 2008.

Enfin, les déchets produits et/ou collectés par les services municipaux et communautaires ont progressés de 6,2 %.

2.3 Caractéristique du réseau de déchèteries

2.3.1 Les modalités de gestion des déchèteries



Sous réserve de respecter les volumes autorisés (3x1m3 par semaine), les usagers ménages peuvent déposer gratuitement leurs déchets dans l'un des trois sites communautaires. En revanche, les usagers « non ménages » (artisans, commerçants, établissements publics) doivent s'acquitter d'une redevance et respecter les limitations de dépôts prescrits par l'arrêté d'utilisation des déchèteries pris par le Président le 29 novembre 2005.

La déchèterie implantée à Créteil a accueilli
9 271 utilisateurs en 2008



Caractéristiques du réseau de déchèteries

Nombre de déchèteries	3	
Nombre moyen d'habitants par déchèterie	135 915 hab.	
“Haut quai” : maîtrise d'ouvrage	Plaine centrale du Val-de-Marne	
“Bas quai” : maîtrise d'ouvrage	Plaine centrale du Val-de-Marne	
“Haut quai” : mode d'exploitation	Régie	
“Bas quai” : mode d'exploitation	Prestation de service confiée à la société PAPREC	
Jours d'ouverture	15 Digue d'Alfortville (Z.A.C. Val de Seine) 94140 Alfortville	Horaires d'ouverture : de 9h à 12h30 et de 14h30 à 18h Fermeture le : lundi, le vendredi matin midi et le dimanche matin
	rue François Mauriac (près de la Préfecture) 94000 Créteil	Horaires d'ouverture : de 9h à 12h30 et de 14h30 à 18h Fermeture le : lundi, et le jeudi
	avenue Descartes (près du stade D. Pironi) 94450 Limeil-Brévannes	Horaires d'ouverture : de 9h à 12h30 et de 14h30 à 18h Fermeture le : lundi, le vendredi matin et le dimanche après-midi
Nombre de visites	Alfortville : 6 859	Total des visites : 23 405
	Créteil : 9 271	
	Limeil-Brévannes : 7 275	
Accueil déchets dangereux des ménages	Oui	
Accès professionnels	Oui, sous conditions	

En déchèterie, les agents communautaires accueillent et orientent les usagers dans leur geste de tri. La société PAPREC, assure l'enlèvement des bennes alors que les déchets dangereux des ménages sont pris en charge par l'entreprise TRIADIS. Les déchets d'équipements électriques et électroniques dits « DEEE » sont évacués et traités par la société Ecologic.

Les déchets triés issus des déchèteries, mais également, ceux issus de l'activité des services communautaires et municipaux, sont évacués comme suit :

- les déchets végétaux sont transformés en compost dans le centre de traitement spécifique de la société T.E.V.A. à la Queue en Brie (94).
- les gravats sont traités à Soignolles-en-Brie (77) en Centre d'Enfouissement Technique de classe 3, propriété de SITA,
- le bois est broyé au Centre SITA de Gennevilliers (92),
- les métaux sont dirigés vers l'entreprise DUPUY à Bonneuil-sur-Marne (94),
- les déchets électriques et électroniques sont pris en charge gratuitement par Ecologic (Décret n°2005-829 du 20 juillet 2005 relatif à la composition des équipements électriques et électroniques et à l'élimination des déchets issus de ces équipements),
- les lampes usagées sont reprises gratuitement par RECYLUM,
- les déchets ménagers spéciaux sont regroupés sur le centre de tri de TRIADIS à Etampes (91), puis envoyés vers les filières de valorisation ou de traitement spécifiques,
- la société ALIAPUR est agréée pour mettre en œuvre la filière conforme de récupération et d'élimination des pneus. Les pneumatiques usagés sont collectés et recyclés gratuitement par EKOLOGOS à Jutigny (77) (cf. décret 2002-1563 du 24 décembre 2002 relatif à l'élimination des pneus usagés).
- les piles sont collectées et traitées gratuitement par la société agréée COREPILE (décret 99-374 du 12 mai 1999 relatif à la mise sur le marché des piles et accumulateurs et à leur élimination),
- les cartouches d'impression usagées (laser, jet d'encre, fax, photocopieur) sont collectées gratuitement par la société Ecologique Bureautique.



2.3.2 Les tonnages déposés en déchèterie

Flux de déchets acceptés	Filière de valorisation élimination	2007	2008	Evolution 2007 / 2008
Total déchets déposés en déchèteries		10 081 t	11 746 t	16,5%
dont déchets végétaux	Compostage	452 t	491 t	8,6%
dont gravats	Installation de stockage	3 438 t	3 901 t	13,5%
dont bois	Recyclage	600 t	746 t	24,3%
dont ferrailles	Recyclage	97 t	47 t	-51,3%
dont cartons (+compacteur)	Recyclage	8 t	97 t	24,2%
dont DEEE	Recyclage	19 t	60 t	
dont non valorisables et déclassé	Installation de stockage	5 328 t	6 320 t	18,6%
dont déchets toxiques	Elimination	69 t	85 t	23,4%
Pneumatiques (en nombre de pneus)	Recyclage	2 321	2 143	-7,7%

Les dépôts en déchèterie ont progressé de 16,5 % notamment sur les sites d'Alfortville (+20,3 %) et de Limeil-Brévannes (+23,9 %). La fréquentation sur ces sites, quant à elle, n'a que faiblement augmenté passant de 6 556 usagers en 2007 à 6 859 en 2008 pour Alfortville et de 7 086 à 7 275 utilisateurs sur Limeil-Brévannes pour la même période. Les dépôts sur le site de Créteil connaissent une augmentation plus modérée de 9,9 %.

Il est constaté une baisse importante des tonnages de ferrailles expédiés des déchèteries (-51,3 %), conséquence possible de l'augmentation du cours des métaux ferreux en 2008 et de leur récupération.

Est également à souligner l'augmentation des dépôts de DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) par rapport à 2007, date de mise en œuvre de ce service. En effet, une campagne de communication menée par Plaine centrale en 2008, a permis de sensibiliser les usagers sur la question de la récupération des DEEE avec rappel de l'interdiction de présentation de ces déchets à la collecte des encombrants, de l'obligation du principe du « 1 pour 1 » pour les distributeurs de produits neufs et de la possibilité de déposer en déchèterie.

■ 2.4 Diversifier les modes de traitement

Les principales installations de traitement utilisées par la Plaine centrale sont les suivantes :

- un centre de tri des déchets recyclables secs situé à Limeil-Brévannes
- un centre de transfert du verre d'emballage situé à Limeil-Brévannes
- une plate forme de compostage des déchets végétaux implantée à la Queue-en-Brie
- des centres de traitement spécialisés notamment pour les DMS et les DEEE respectivement à Etampes et à Sarcelles
- un centre d'enfouissement technique localisé à Soignoles-en-Brie
- une usine d'incinération localisée à Créteil

2.4.1 Les modalités de valorisation matière ou recyclage des déchets collectés au porte à porte

Les emballages ménagers et journaux-magazines collectés sélectivement au porte à porte dans les bacs jaunes sont triés et conditionnés sur le centre de tri appartenant à la société SITA implantée à Limeil-Brévannes.

Les déchets sont triés dans le cadre des prescriptions techniques minimales (PTM) définies par Eco-Emballages avec qui la Plaine centrale a contractualisé le 4 avril 2006 pour une durée de 6 ans.



Cette société agréée par les pouvoirs publics pour aider les collectivités en matière de collecte sélective apporte à Plaine centrale un soutien technique mais aussi une aide financière liée à la qualité du tri. Les matériaux soutenus par Eco-Emballages sont l'acier, l'aluminium, les cartons, et les flacons plastiques. Les journaux, magazines, papiers, ainsi qu'une partie des cartons dits DEIC (déchets d'emballages industriels et commerciaux) collectés dans le cadre du service public font l'objet de contrats de reprise particuliers.

Parmi les emballages collectés dans les bacs jaunes chez les ménages et dirigés vers le centre de tri, peuvent être détectés des déchets indésirables liés aux erreurs de tri (sacs et barquettes plastique, pots de yaourt, polystyrène, déchets organiques...). Ces refus de tri sont transportés vers le centre d'enfouissement technique de classe 2 implanté à Soignolles-en-Brie. Le taux de refus des emballages (hors verre) s'élève à 20,6 % en légère hausse par rapport à 2007 (19,3 %). A titre de comparaison, le taux de refus enregistré en Ile-de-France en 2006 en sortie de centre de tri est de 26 % (source ORDIF).

2.4.2 Les performances de tri

Les tonnes valorisées correspondant aux matériaux réellement expédiés vers les filières de recyclage durant l'année sont les suivantes :

Performances de tri des emballages et journaux-magazines collectés
(sous réserve des données transmises dans le liquidatif Eco-emballages)

	2007	2008	Evolution 2007 / 2008	kg/hab	Données** France 2006
Déchets recyclables soutenus par Eco-Emballages					
Emballages Ménagers Recyclables (carton)	1 257 t	1 339 t	6,5%	9,85 kg/hab	8,20 kg/hab
Emballages Liquides Alimentaires (briques)	43 t	40 t	-1,0%	0,31 kg/hab	
Flacons plastiques	339 t	390 t	15,0%	2,87 kg/hab	4,30 kg/hab
Emballages en acier	125 t	137 t	9,1%	1,01 kg/hab	1,70 kg/hab
Emballages en aluminium	5 t	0 t		0,00 kg/hab	0,08 kg/hab
Verre	1 257 t	1 339 t	1,4%	17,11 kg/hab	33,00 kg/hab
Déchets recyclables non soutenus par Eco-Emballages					
Cartons dit DEIC *	923 t	459 t	-50,3%	3 kg/hab	
Journaux magazines	1 393 t	1 379 t	-1,0%	10 kg/hab	23,00 kg/hab
Gros de magasin	1 219 t	1 498 t	22,9%	11 kg/hab	
Housses plastiques	35 t	47 t	35,4%	0 kg/hab	
Refus (erreurs de tri)	1 265 t	1 478 t	16,8%	11 kg/hab	
Total	8 897 t	9 092 t	2,2%	67 kg/hab	71,00 kg/hab
Taux de refus des emballages en bi Flux des ménages (hors verre)	19,3 %	20,6%			
Taux de refus des cartons des ZAC	20,8 %	25,5%			

* DEIC : déchets d'emballages industriel et commercial

** Données Eco-Emballages et Adelphe : performance nationale 2006 par matériau pour les usagers ménagers ou assimilés



Globalement, la production de déchets recyclables est en légère augmentation de 2,2 % entre les deux exercices avec quelques nuances pour les plastiques et les emballages acier qui enregistrent une progression de plus de 9 %. Malgré cela, les performances restent inférieures aux références nationales en raison probablement du fort taux d'habitat collectif (réputé moins performant en matière de tri des déchets) de Plaine centrale.

Le tonnage d'emballages en aluminium étant relativement faible, aucune expédition n'a été faite. Ces tonnages seront expédiés vers la filière de recyclage en 2009.

Le verre est un matériau dont le gisement capté augmente cette année et pour lequel des marges de manœuvre sont importantes afin de favoriser son recyclage.



Après leur tri ou leur affinage, les déchets issus de la collecte sélective (emballages, verre, papier et journaux magazines), sont évacués vers les filières de recyclage suivantes :

	 SITA	
	 SITA	
	 SITA	
	 SAINT GOBAIN EMBALLAGES	
	 SITA	
	 SITA	
	 CHAPELLE DARBLAY	



Eco-Emballages, facilitateur de tri

Eco-Emballages a été créée en 1992 suite à la loi relative à la valorisation maximale des déchets ménagers d'emballages. Elle est agréée par les services publics pour une mission d'intérêt général : faire trier les Français, accompagner le recyclage et faire progresser les emballages. Les industriels versent à Eco-Emballages une contribution de 0,006 € en moyenne sur chaque emballage produit. Les fonds sont redistribués aux collectivités compétentes sous forme d'aides financières.

En 2008, la société a versé 778 247 € (dont 68 450 € en solde de l'exercice 2007 et 10 087 € en solde de l'exercice 2006) à la Plaine centrale.

2.4.3 La valorisation énergétique du traitement des déchets résiduels

Les déchets ménagers résiduels sont traités par l'usine d'incinération Créteil Incinération Energie (CIE), implantée à Créteil. L'usine est exploitée par Norvegie, filiale de Suez Environnement.

Plaine centrale du Val-de-Marne est représentée au sein du Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Urbains du Val-de-Marne (SMITDUVM) qui coordonne la gestion de l'usine CIE.

Le SMITDUVM est composé en 2008 de 3 Communautés d'agglomération (Vallée de la Marne, Haut Val-de-Marne et Plaine centrale) et de 6 communes indépendantes (Bonneuil-sur-Marne, Bry-sur-Marne, Villeneuve-Saint-Georges, Champigny-sur-Marne, Fontenay-sous-Bois, Villers-sur-Marne).

L'incinération des déchets permet de fournir de l'énergie sous forme d'électricité à EDF mais également de la chaleur, grâce au raccordement de l'usine au réseau de chauffage urbain de Créteil depuis le 1er décembre 2008.

Grâce à un traitement approprié des mâchefers (sous produit de l'incinération), l'acier et l'aluminium sont récupérés et valorisés. Des 50 187 tonnes de produits qui sortiront de CIE, 44 238 tonnes seront utilisées à des fins routières

Carte d'identité de Créteil Incinération Energie

Les grandes étapes :

- 1977** : Création de la 1ère usine avec deux lignes d'incinérations type pyrofusion ;
- 1987** : Projet de rénovation de l'usine ;
- 1988** : Signature du contrat entre Créteil et la société CIE pour exploiter l'usine en délégation de service public ;
- 1994** : Mise en service de la ligne DAS (Déchets d'Activité de Soins) ;
- 1997** : Création du SITDUVM transformé en SMITDUVM en 2000 ;
- Démolition des deux anciennes lignes et construction de deux nouvelles lignes d'incinération de déchets ménagers et assimilés nommées « Emeraude » ;
- 2000** : Démarrage des nouvelles lignes « Emeraude » ;
- 2001** : Mise en place d'installations de traitement des fumées supplémentaires sur les lignes « Emeraude » (dioxines, furanes et oxydes d'azotes) ;
- 2004** : Mise aux normes de la ligne DAS pour le traitement des dioxines, furanes et oxydes d'azote (suite à l'arrêté du 10 décembre 2002) ;
- 2005** : Mise en conformité (traitement des effluents, analyse en continu des rejets, récupération des eaux...) pour répondre à la Directive européenne n°2000/76/CE du 4 décembre 2000 ;
- 2008** : Raccordement de l'usine au réseau de chauffage urbain de Créteil.

Mémo :

- L'usine est soumise aux dispositions de l'arrêté d'exploitation n°2003-2004 en date du 10 juin 2004
- Capacité de traitement de la ligne DASRI : 19 500 tonnes/an
- Capacité de traitement des deux lignes Emeraude : 225 000 tonnes/an
- Apports de la Plaine Centrale = 43 715 tonnes en 2008, sur un total de 198 050 tonnes traitées sur les lignes Emeraude (**autres clients : producteurs de DIB et de DASRI**).

pour les remblais, 1 373 tonnes de métaux ferreux et 207 tonnes de métaux non ferreux seront réacheminés vers des aciéries et des sidérurgistes.

Les éléments techniques et financiers relatifs à l'usine d'incinération de Créteil font l'objet d'un rapport de délégation de service public présenté chaque année à la Commission Consultative des Services Publics Locaux ad hoc.

Les résultats des mesures environnementales menées sur le site sont disponibles en continu sur <http://www.novergie.com/page/environnement/resultat-environnementales.php?site=CIE>.

Focus sur le raccordement de l'usine au réseau de chauffage urbain de Créteil

L'usine d'incinération alimente officiellement depuis le 1er décembre 2008, le réseau de chauffage urbain de la ville de Créteil.

Grâce à cette diversification, le nouveau réseau devrait couvrir 30 % des besoins des Cristoliens en substitution au gaz.

Techniquement, une partie de la vapeur produite par la combustion des déchets est prélevée puis distribuée via un échangeur thermique dans deux canalisations souterraines (enterrées sous la nationale 86 et l'autoroute A86).

Cette opération permet d'alimenter en chauffage 8 000 équivalents-logements des quartiers de la Croix-des-Mêches, du Palais, de la Préfecture, de la Brèche, de la Lévrierie, du Montaigut et de la Haye-aux-Moines. Cette opération permet l'économie d'émission de 20 000 tonnes de CO₂ chaque année.



Liaison entre l'usine CIE et le réseau de chauffage urbain de Créteil

2.4.4 Le centre d'enfouissement technique de classe 2

Les déchets des ménages et assimilés non incinérables (déchets de grande taille) et ne pouvant pas être valorisés en raison de leur nature (déchets mêlés) ainsi que les refus de tri sont évacués au Centre d'Enfouissement Technique de classe 2 de Soignolles-en-Brie (77) géré par la société SITA Ile-de-France. Ce site fait l'objet d'un traitement des lixiviats (« jus de décharge ») en station d'épuration (Prêles en Brie) et d'une valorisation du biogaz produit (énergie et production électrique).



Le centre d'enfouissement de classe 2 implanté à Soignolles-en-Brie

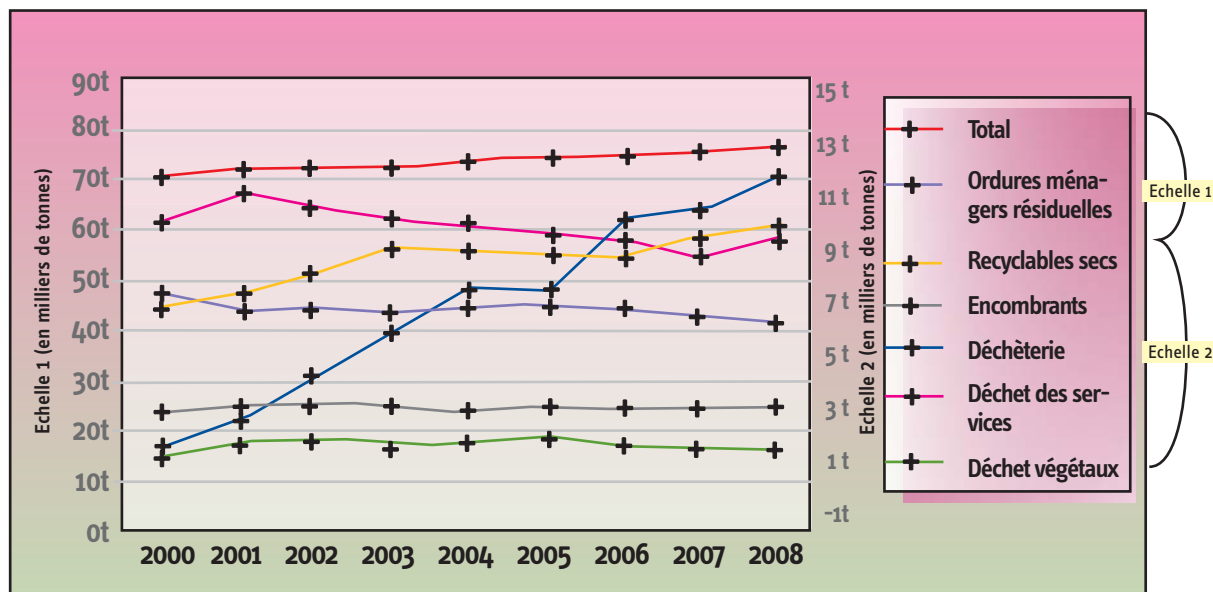
2.5 Evolution des tonnages de déchets collectés

Les déchets relevant de la compétence de la Plaine centrale sont constitués :

- des déchets ménagers au sens strict,
- des déchets qui y sont assimilables, en nature et en quantité. Ce sont principalement les déchets des administrations, des établissements publics et des artisans/commerçants.



Evolution des tonnages de déchets collectés par Plaine centrale

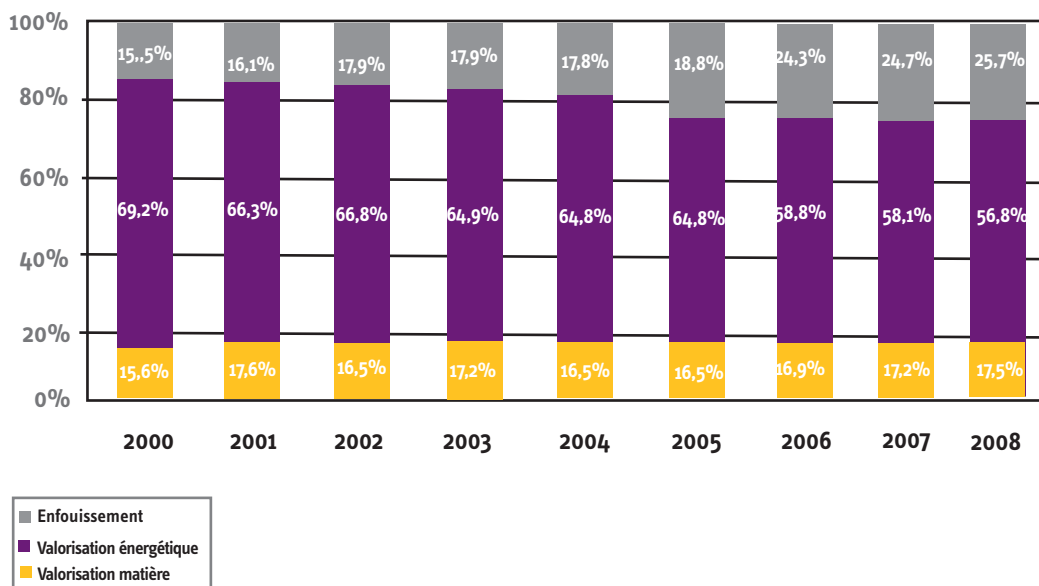


2.6 Evolution des types de traitement des déchets

Les tonnages recyclés sont constitués des déchets issus du centre de tri vers les filières de valorisation, des déchets végétaux et encombrants valorisés (collecte en porte à porte et déchèteries). Les déchets résiduels alimentent l'usine d'incinération de Créteil, permettant de produire de l'électricité et de la chaleur. Les autres déchets, tels les objets encombrants non valorisables, sont enfouis en centre d'enfouissement technique de classe 2.

Grâce à la communication menée par Plaine centrale et suite aux efforts de tri des habitants, la part relative des déchets valorisés « matière » a augmenté en 2008. Toutefois, en raison des orientations prises les années précédentes en matière de maîtrise des coûts, la part de déchets enfouis a augmenté au détriment de l'incinération.

Filières de traitement des déchets produits sur le territoire de la Plaine Centrale



3 Les coûts du service public

3.1 Les dépenses du service

Dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 15 913 205 € (non compris les frais d'administration générale) incluant les dépenses du personnel affecté à la collecte.

Le montant total des dépenses de fonctionnement se décompose comme suit :

Dépenses de fonctionnement (TTC)	2008
Pré Collecte des déchets au porte à porte	6 078 000 €
Tri et traitement des déchets	2 597 830 €
Incinération des déchets	4 770 000 €
Communication	26 922 €
Service Propreté Urbaine	1 744 789 €
Participation au SMITDUVM	20 829 €
Charges de personnel et frais assimilés	620 298 €
Animations scolaires	14 500 €
Divers (matériel, fournitures, entretien....)	40 037 €
TOTAL	15 913 205 €

La TVA à taux réduit : une source importante d'économie

L'article 31 de la loi de finances de 1999 et l'article 279 du code général des impôts permettent aux collectivités qui s'engagent dans la valorisation des emballages, par le biais d'un contrat avec une société agréée par l'Etat, de bénéficier d'un taux de TVA réduit (5,5 au lieu de 19,6 %) sur toutes les prestations de collecte et traitement des déchets.

La Communauté d'agglomération ayant signé, le 4 avril 2006, un contrat avec Eco-Emballages, bénéficie de cette disposition.

Dépenses d'investissement :

Le montant des dépenses d'investissement s'élève à 153 716 € TTC comprenant :

Dépenses d'investissement (TTC)	2008
Subvention de réhabilitation de locaux propreté	106 000 €
Achat de bennes et d'un conteneur à huile pour les déchèteries	8 685 €
Aménagement de locaux propreté place de l'Eglise à Limeil-Brévannes	28 064 €
Aménagement d'une aire de présentation des déchets végétaux rue de la Prairie à Créteil	5 828 €
Travaux de voirie sur les déchèteries	2 829 €
Réfection du portail de la déchèterie de Limeil-Brévannes	1 371 €
Achat de matériel bureautique	939 €
TOTAL	153 716 €

3.2 Les recettes

Recettes de fonctionnement :

Les recettes sont essentiellement composées de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) dont l'assiette de base est la même que celle de la taxe foncière. Des recettes complémentaires existent désormais permettant de limiter la pression fiscale. Il s'agit essentiellement des recettes liées à la collecte sélective (soutien à la performance et vente des matériaux) mais aussi à des redevances pour service rendu (dépôt dans les déchèteries, enlèvements d'office).

Calcul de la TEOM

Chaque année, le Conseil communautaire vote le produit attendu de la TEOM en fonction des dépenses prévisionnelles du service d'élimination des déchets. Cette taxe est assise sur la même assiette que la taxe sur le foncier bâti. Le recouvrement du produit voté est garanti par les services fiscaux, qui prélèvent en contrepartie sur le contribuable 8 % de frais de gestion et de risque d'impayés.

La contribution à la TEOM se monte à 14 601 498 € TTC pour 2008 contre 14 242 685 € pour 2007.

Recettes de fonctionnement (TTC)	2008
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	14 601 498 €
Soutien aux D3E (OCAD3E)	1 131 €
Soutien à la tonne recyclée (Eco-emballages)	704 037 €
Soutien à la tonne recyclée (Ecofolio)	90 311 €
Vente de matériaux recyclés (repreneurs)	365 817 €
Soutien à la communication (Eco-emballages)	74 210 €
Redevances d'accès à la déchèterie pour les Professionnels	7 282 €
Redevances pour services rendus et avoirs	68 919 €
TOTAL	15 913 205 €

Recettes d'investissement :

Le montant des recettes d'investissement s'élève à 2 340 €. Il s'agit de l'aide de l'éco-organisme OCAD3E dans le cadre de la collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques dans les déchèteries.

COÛT GLOBAL DU SERVICE DE GESTION DES DÉCHETS URBAINS

Dépenses de fonctionnement	Recettes hors TEOM	Coût net
15 913 205 €	1 311 707 €	107 €/hab.

En 2008, le montant net (hors recettes liées à la valorisation et redevances) de dépenses de service est de 107 € par habitant contre 105 € en 2007.

3.3 Le montant des principales prestations confiées à des entreprises sous contrat

Les montants inscrits dans le tableau ci-dessous sont les facturations totales effectuées pour les prestations réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre 2008.

Les principales prestations rémunérées par Plaine centrale à des entreprises sous contrat au cours de l'année 2008

Nom de l'entreprise	Nature prestation	Type de contrat et durée	Echéance	Montant annuel des prestations en 2007 (TTC)	Montant annuel des prestations en 2008 (TTC)	Evolution 2007 / 2008
TEMACO	Location et maintenance des conteneurs	MP 5ans	31/12/2010	655 381 €	651 671 €	-1%
SITA	Collectes séparatives et ordures ménagères	MP 5ans	31/12/2010	4 734 673 €	5 021 675 €	6%
PAPREC	Evacuation des bennes et déchèteries	MP 5ans	31/12/2010	325 070 €	390 636 €	20%
SITA	Tri des emballages	MP 5ans	31/12/2010	1 003 050 €	1 099 650 €	10%
SITA	Traitement hors incinération	MP 5ans	31/12/2010	1 285 272 €	1 413 158 €	10%
ECOPUR-VEOLIA PROPRETE	Traitement des déchets de voirie	MP 5ans	31/12/2010	44 732 €	34 789 €	-22%
TRIADIS-SECHE	Collecte et Traitement des déchets toxiques	MP 5ans	31/12/2010	31 338 €	49 300 €	57 %
CIE	Incineration des déchets résiduels	Délégation de service public		4 630 479 €	4 822 631 €	4%
Total				12 709 995€	13 483 510€	6%



4 Les faits marquants

■ Afin de régler des problèmes de sécurité tant pour les équipages que pour autrui, certaines rues étroites du territoire sont collectées depuis le 18 février 2008, par une mini-benne (PTAC 7 500 kg) plus maniable en ville dans les rues difficiles d'accès.

■ Les papiers des imprimés gratuits (catalogues, prospectus, tracts, annuaires, presse gratuite d'annonces) mis sur le marché français sont une ressource naturelle qui doit être préservée et ré-utilisée (cf. article L541-10-1 du code de l'environnement). Créé en 2007, l'éco-organisme, Eco-Folio, garantit le recyclage d'une partie de ces papiers, coordonne et finance cette action collective en faveur de l'environnement. Les entreprises émettrices de ces produits graphiques doivent donc organiser et financer la fin de vie de leur produit via l'éco-organisme qui perçoit et redistribue les recettes de l'éco contribution aux collectivités organisatrice du tri des déchets ménagers. La Plaine centrale a contractualisé avec Eco-Folio en juin 2008, pour bénéficier d'un soutien financier en compensation aux coûts supportés pour la collecte et le tri de ces imprimés.

■ Beaucoup de cartouches d'impression usagées (laser, jet d'encre, fax, photocopieur) sont simplement jetées, alors que 80 % des éléments les constituant sont encore en parfait état. Ainsi, une convention de reprise des cartouches d'encre en déchèterie a été passée par Plaine centrale avec la société Ecologique Bureautique en février 2008. Ce prestataire se charge ensuite d'assurer la revente ou la destruction, lorsque qu'elle est nécessaire, du matériel récupéré. La société s'engage à reverser une part de ses bénéfices réalisés à une association de lutte contre la pauvreté.

Actions pédagogiques

Plaine centrale maintient ses efforts en matière de sensibilisation en milieu scolaire où 60 animations ont été réalisées par l'association Nature et Société au cours de l'année scolaire 2007/2008. Ces actions pédagogiques ont été complétées par 13 interventions des messagers du tri.



Communication réalisée auprès des usagers

Une **gestion de proximité** est assurée grâce à :

■ la mise en œuvre d'un contact direct notamment à travers le numéro vert gratuit (0 800 138 391). Les principales demandes concernent les changements de modalités de collecte et la livraison des bacs ;

■ l'action des 5 messagers qui réalisent du boîitage ciblé, des actions auprès des usagers, le traitement sur le terrain des plaintes d'usagers, le contrôle du prestataire de collecte, le contrôle de la prestation de mise à jour du parc de bac...

■ la parution d'articles dans les bulletins municipaux ;

■ l'édition des calendriers annuels de collecte synthétisant tous les secteurs de collecte spécifique à chacune des villes, distribués dans toutes les boîtes à lettres sur les 3 villes en décembre 2007 et janvier 2008 ;

■ l'envoi, à chaque habitant, du guide du tri et du guide de la prévention de la production des déchets en avril 2008 ;

■ la mise à jour permanente du site internet de Plaine centrale page « Déchets » : www.agglo-plainecentrale94.fr



5 A l'avenir...

■ La loi n°2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007, prévoit que toutes les personnes physiques ou morales, qui mettent sur le marché national à titre professionnel des produits textiles d'habillement, des chaussures ou du linge de maison neufs destinés aux ménages, sont tenus de contribuer ou de pourvoir au recyclage et au traitement des déchets issus de ces produits. C'est la société Eco TLC, agréée par les pouvoirs publics, qui devra organiser le dispositif de collecte et de valorisation. Conformément à l'arrêté du 17 mars 2009, l'éco-organisme percevra les contributions des producteurs pour financer le recyclage et le traitement des déchets textiles.

■ Plaine centrale devrait mener deux études en 2009, l'une portant sur la qualité du tri et l'autre sur l'optimisation du service mis en place. L'étude d'optimisation soutenue financièrement par Eco-Emballages, devrait permettre de dégager des leviers d'optimisation pour atteindre un optimum environnemental dans un contexte de maîtrise des coûts.

■ En complément des actions réalisées en matière de communication auprès des usagers, Plaine centrale devrait s'inscrire dans la dynamique des Recyclades 2009, période ludique et pédagogique consacrée à la sensibilisation du grand public sur le geste de tri des déchets, organisée pendant la semaine du développement durable (du 1er au 7 avril 2009).





Création de la Plaine Centrale :

Plaine Centrale est une Communauté d'agglomération créée le 1er janvier 2001 et constituée par les communes d'Alfortville, de Créteil et de Limeil-Brévannes (135 915 habitants).

- **Mise en place du tri depuis :**

- 1994 à Créteil,
- 2000 à Alfortville,
- 1999 à Limeil-Brévannes.

- **3 déchèteries depuis :**

- 1998 à Créteil,
- 2006 à Alfortville,
- 2003 à Limeil-Brévannes.

- **Mise en place des nouveaux marchés de collecte et traitement des déchets :**

- au 1^{er} janvier 2006 à Créteil,
- au 1^{er} janvier 2007 à Alfortville et Limeil-Brévannes.

- **La TEOM s'élevait à :**

- 14 242 685 € en 2007,
- 14 601 498 € en 2008.

Année	Montant de la TEOM	Coût à l'habitant	Evolution en %	
2008	14 601 498 €	107 €	2007/2008	3%
2007	14 242 685 €	105 €	2006/2007	1%



INDICATEURS sur le SERVICE PUBLIC d'élimination des déchets de Plaine centrale

Caractéristiques de Plaine centrale

Nom de l'EPCI :	CA Plaine centrale du Val-de-Marne
Compétence :	collecte et traitement
Nombre de communes :	3
Taux d'habitat vertical :	74%
Population desservie (INSEE 1999 sans double compte)	135 915 habitants

Indicateurs techniques sur les opérations de collecte

Mode principal de gestion du service de collecte : régie ou prestations	prestation	2008	Références IdF 2006 ORDIF
Tonnage total de déchets collectés en		76 977 t	
Part des déchets collectés au porte (PaP) dirigés vers une filière valorisation		93%	76%
Total déchets collecté (ratio par habitant)		414 kg/hab	488 kg/hab
Ordures ménagères résiduelles collectées au PaP (ratio par habitant)		307 kg/hab	337 kg/hab
Emballages (dont verre) et journaux-magazines collectés au PaP (ratio par habitant)		67 kg/hab	54 kg/hab
Déchets végétaux collectés au PaP (ratio par habitant)		15 kg/hab	17 kg/hab
Encombrants collectés au PaP (ratio par habitant)		25 kg/hab	
Taux de refus en centre de tri (pour les usagers ménagers)		21%	26%
Nombre moyen d'habitants par déchetterie :		135 915 hab	73 760 hab
Déchets apportés en déchetterie (ratio par habitant)		86 kg/hab	51 kg/hab
Part des déchets apportés en déchetterie dirigés vers une filière de valorisation (hors gravats)		19%	26%
Mode principal de traitement des déchets ménagers		Incinération	Incinération

Indicateurs financiers

Coût du service public à la charge de la collectivité	15 913 204€	117€/hab
Contributions des usagers (TEOM, REOM, RS)	14 601 498€	107€/hab



Glossaire des termes technique et abréviations

ADEME : agence de l'environnement et de maîtrise de l'énergie

AV : apport volontaire

CET : centre d'enfouissement technique, communément « décharge » (de classe 1 pour les déchets dangereux, de classe 2 pour les déchets ménagers et de classe 3 pour les gravats et déchets inertes)

CS : collecte sélective

Déchet ultime : En référence à la loi de juillet 1992, un déchet est considéré comme ultime si son traitement et/ou sa valorisation ne peut pas être réalisés dans des conditions techniques et économiques locales acceptables.

DEEE : déchets d'équipements électrique et électronique

DEIC : déchets d'emballages industriels et commerciaux

DEV : déchets verts

DIB : déchets industriels banals

DMA : déchets ménagers et assimilés

DMR : déchets ménagers résiduels (« sac gris »)

DMS : déchets ménagers spéciaux

DTQD : déchets toxiques en quantité dispersée

EMR : emballages ménagers recyclables

ELA : emballages de liquides alimentaires

OE : objets encombrants

ORDIF : observatoire régional des déchets d'Ile-de-France

PAP : porte-à-porte

TEOM : taxe d'enlèvement des ordures ménagères

TGAP : taxe générale sur les activités polluantes (ex-taxe ADEME sur la mise en décharge)

UIOM : usine d'incinération des ordures ménagères

ANNEXES

Calendriers avec les secteurs de collecte 2008

Synoptique des déchets

